

Note synthétique de présentation du budget du CCAS « Exercice 2018 »

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget du CCAS est mis à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption. Il est déposé et consultable au CCAS, en s'adressant à l'accueil de la mairie.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

Chapitres		Budgétisé
011	Charges à caractère général	16 600,00 €
012	Charges de personnel	107 645,00 €
022	Dépenses imprévues	319,60 €
042	Opérations d'ordre entre section	3 387,15 €
65	Autres charges de gestion courante	3 379,00 €
TOTAL DES DEPENSES		131 330,75 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 131 330,75 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 414,55 €
70	Produits des services	6 000,00 €
74	Dotations et participations	118 187,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 714,50 €
77	Dotations et participations	14,70 €
TOTAL DES RECETTES		131 330,75 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 131 330,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

Chapitres		Budgétisé
	Opérations d'équipement de l'exercice	21 300,00 €
020	Dépenses imprévues	385,15 €
TOTAL DES DEPENSES		21 685,15 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 21 685,15 €

RECETTES :

Chapitres		Budgétisé
001	Solde d'exécution positif reporté	18 071,36 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	176,64 €
024	Produits des cessions	50,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 387,15 €
TOTAL DES RECETTES		21 685,15 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 21 685,15 €